

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MERCREDI 11 MARS 2026 – 19H00**

**Ouverture de la séance : 19 heures**

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, pouvoir du titulaire Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE, pouvoir à M. HANGARD
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT, pouvoir à M. de CHABANNES

Absente :

- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON

Le quorum est atteint.

Madame Delphine THÉVENOUX est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 24 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

**- COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.**

Monsieur le Président rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été transférées :

-proposer, à l'initiative du Conseil Communautaire des Jeunes (C.C.J.), la vente de crêpes et de boissons, le samedi 25 avril 2026 de 10h à 18h, au STUDIO'J, à l'occasion de la journée « Charte des Familles »,

-appliquer des pénalités de retard de livraison des travaux concernant le marché relatif à la requalification de l'espace socio-culturel de l'ancien LPA de Lapalisse pour la création d'un Centre Jeunesse et Culturel à Lapalisse, pour le lot 11 – Électricité, pour un montant de 4 998 €.

**1/ COMPTES DE GESTION 2025.**

Le Conseil Communautaire déclare à l'unanimité que les résultats dressés, pour l'exercice 2025, par Monsieur le Trésorier du SGC de Vichy, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**2/ COMPTES ADMINISTRATIFS 2025 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.**

Monsieur le Président présente les résultats du Compte Administratif du Budget Principal et des Budgets Annexes en fonctionnement et en investissement.

L'assemblée délibérante, sous la présidence de Monsieur Yves COLLANGES, approuve à l'unanimité :

- le Compte Administratif 2025 du Budget Principal qui dégage :

- un résultat de fonctionnement de 1 819 962,94 €, avec un montant de dépenses de fonctionnement de 7 172 440,83 € et un montant de recettes de fonctionnement de 8 992 403,77 €.
- un résultat d'investissement de 271 362,01 €, avec un montant de dépenses d'investissement qui s'élève à 1 272 172,37 €, et un montant de recettes d'investissement qui s'élève à 1 543 534,38 €. Le solde des restes à réaliser s'élève à 222 446 €.

- les Comptes Administratifs 2025 des Budgets Annexes :

**Hébergement de Loisirs :**

Dépenses de fonctionnement :	41 836,59 €
Recettes de fonctionnement :	41 135,08 €
Dépenses d'investissement :	130 952,98 €
Recettes d'investissement :	152 310,01 €

Lotissement Le Clos des Rosiers :

Dépenses de fonctionnement :	71 261,23 €
Recettes de fonctionnement :	64 283,93 €
Dépenses d'investissement :	188 441,57 €
Recettes d'investissement :	181 188,73 €

Moulin de la Ville :

Dépenses de fonctionnement :	8 147,73 €
Recettes de fonctionnement :	26 518,00 €
Dépenses d'investissement :	34 986,64 €
Recettes d'investissement :	17 361,83 €

Office de Tourisme :

Dépenses de fonctionnement :	264 667,78 €
Recettes de fonctionnement :	264 014,24 €
Dépenses d'investissement :	16 959,99 €
Recettes d'investissement :	79 987,82 €

Ombrières :

Dépenses de fonctionnement :	0,00 €
Recettes de fonctionnement :	100,00 €
Dépenses d'investissement :	8 700,00 €
Recettes d'investissement :	10 440,00 €

Service de portage de repas à domicile :

dépenses de fonctionnement :	231 552,65 €
recettes de fonctionnement :	231 627,24 €
dépenses d'investissement :	1 033,95 €
Recettes d'investissement :	18 744,02 €

ZAE Près de la Grande Route :

Dépenses de fonctionnement :	64 690,72 €
recettes de fonctionnement :	64 965,22 €
Dépenses d'investissement :	186 069,03 €
Recettes d'investissement :	347 559,94 €

**3/ AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2025.**

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, les affectations des résultats 2025 présentées en séance.

**4/ BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES EN 2025.**

L'assemblée délibérante prend acte de la présentation faite par Monsieur le Président du bilan de la politique foncière menée par la Communauté de Communes en 2025 :

- Aucune acquisition,
- Cession d'un terrain à bâtir Lotissement Le Clos des Rosiers, à LAPALISSE pour un montant de 24 813 € TTC,
- Cession d'un terrain à bâtir Lotissement Le Clos des Rosiers, à LAPALISSE pour un montant de 31 356 € TTC,
- PORTAGE FONCIER de terrains non bâtis auprès de l'EPF AUVERGNE :
  - x ZM4 lieu-dit Saint Amand à LAPALISSE pour un capital total de 180 800 € sur 8 ans, à compter du 27/04/2023 ; le montant du capital en 2025 s'élève à 22 088,01 €,
  - x ZI10 lieu-dit Pré Saint Amand à PÉRIGNY pour un capital total de 1 120 € sur 8 ans, à compter du 27/04/2023 ; le montant du capital en 2025 s'élève à 136,84 €.

**5/ DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2026.**

L'assemblée communautaire approuve à l'unanimité les virements de crédits suivants :

**- BUDGET PRINCIPAL :**

Rajout de 30 000 € en dépenses pour augmenter la subvention de fonctionnement au Budget Annexe Moulin de la Ville.

Rectification du compte 001 – report de l'excédent d'investissement de 2025 - suite à une consigne erronée transmise par notre Conseillère aux Décideurs Locaux à nos services.

– **BUDGET ANNEXE MOULIN DE LA VILLE :**

Rajout de 30 000 € en dépenses et en recettes pour les frais d'actes et contentieux.

– **BUDGET ANNEXE ZAE PRES DE LA GRANDE ROUTE :**

Rajout de 40 000 € en dépenses et en recettes pour réaliser des travaux imprévus de reprise d'une partie du rond point situé à l'entrée de la ZAE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Fait à Lapalisse, le 12 mars 2026

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
**"PAYS de LAPALISSE"**



J. de CHABANNES,  
Président de la Communauté de Communes  
« PAYS DE LAPALISSE »

Adoption du Procès-Verbal le 2 avril 2026

Le Président,

La secrétaire de séance,

André LATOUR

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Latour', with a long horizontal stroke extending to the right.

Amandine TACHON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Tachon', with a long horizontal stroke extending to the right.